

Agriculture | Crise aviaire : déjà 600.000 canards abattus dans les Landes, bien d'autres à venir



En visite dans les Landes ce vendredi, le ministre de l'Agriculture Julien Denormandie a annoncé l'accélération des abattages autour des foyers infectés, afin de lutter contre la propagation du virus aviaire qui sévit depuis début décembre dans les élevages de palmipèdes dans les Landes, et jusqu'ici très faiblement dans 5 autres départements. Tous les canards seront désormais abattus dans un rayon de 5 km autour des cas positifs au H5N8 (au lieu de 3 jusqu'alors), ce qui correspond quasiment à un vide sanitaire sur le département vu le nombre de foyers (119).

Pour lutter contre ce troisième épisode d'influenza aviaire en cinq ans, M. Denormandie va doubler les capacités d'abattage pour passer de 80.000 palmipèdes par jour aujourd'hui à 160.000 quotidiennement dès la semaine prochaine grâce à la réquisition de deux nouveaux abattoirs (4 au total).

Alors que des critiques se sont multipliées sur la lenteur des services sanitaires entre le moment où un élevage est atteint et son abattage (une semaine, parfois 10 jours), il s'agit de « faire en sorte de contenir le plus vite possible le virus au sein du département et éviter la propagation au sein des autres départements » (Hautes-Pyrénées, Gers, Pyrénées-Atlantiques, Vendée et Deux-Sèvres), a-t-il ajouté lors d'un point presse à la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) à Mont-de-Marsan, avant une table ronde avec les acteurs de la filière et les élus départementaux.

« On a senti un ministre à l'écoute, du parler vrai, de la compétence », mais « je n'y vois pas tout à fait clair sur la façon dont on s'y prend, j'attends de voir précisément ;(les 5 km) c'est un pari, on le fait ensemble », a réagi François Lesparre, président de la FDSEA des Landes, à l'issue des plus de deux heures de rencontre.

Premiers acomptes "dès la semaine prochaine" Le ministre a par ailleurs assuré les éleveurs touchés du soutien financier de l'Etat avec des indemnités et des acomptes qui devraient commencer à tomber « dès la semaine prochaine ». « Il y aura aussi dans un deuxième temps des aides à la perte de production qui seront discutées avec nos partenaires européens », a-t-il promis.

Et pour les prochaines années, que faire? « Il y a l'option de la vaccination mais aujourd'hui il n'y a pas de vaccin homologué et certains pays refusent d'importer des volailles vaccinées », a précisé M. Denormandie. Donc « il reste les mesures de biosécurité » : « beaucoup a été fait depuis 2016, il va falloir investir encore plus », a-t-il dit, rappelant que dès septembre dans le cadre du plan de relance, une ligne de 130M€ a été mise en place pour

investir au niveau national dans nos élevages avec la biosécurité comme priorité.

Le président du Conseil départemental, Xavier Fortinon, qui a parlé d' « un quasi vide sanitaire » avec dans un avenir proche pratiquement plus aucun canard dans les Landes avant remise en production, a assuré « être prêt à cofinancer des mesures" avec l'Etat, de l'activité partielle à la biosécurité.

Le débat claustration/plein air Entre défenseurs de l'élevage en plein air -ADN des Landes- et adeptes de la claustration des canards pendant les périodes critiques de migration des oiseaux sauvages de mi-novembre à mi-mars, M. Denormandie a plaidé pour « une approche très pragmatique ». La question du seuil dérogatoire de 3200 canards au dessus duquel le confinement est obligatoire « peut être légitimement posée mais ce sera discuté avec la profession ».

Du côté du Modef (exploitants familiaux), on déplore que depuis les précédents épisodes aviaires, « rien n'ait été fait » pour limiter les déplacements d'animaux, réduire la densité dans les territoires comme la Chalosse ni développer les productions de qualité, « à l'inverse, la claustration est devenue le remède à tout. Cette solution ne fonctionne pas. Au contraire, imposée comme pensée unique, elle est utilisée pour cibler les petits éleveurs et les menacer de ne pas être indemnisés ».



Julie Ducourau

Credit Photo : JD

Publié sur aqui.fr le 09/01/2021

[Url de cet article](#)